

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Onzième session
Genève, 13 – 16 mai 2013**

FAISABILITÉ DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS ET RÉSULTATS VISÉS DANS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LE TABLEAU DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BIENNAL DE L'OMPI – RÉSUMÉ

Étude établie par M. Glenn O'Neil, consultant en évaluation, Owl RE, Genève¹

1. Dans le cadre des débats sur l'étude concernant l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (CDIP/10/9), les États membres ont demandé au Secrétariat, à la dixième session du CDIP, de réaliser une étude sur la faisabilité de la prise en considération des besoins et résultats visés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le tableau des résultats de l'exercice biennal de l'OMPI et de définir des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD. L'annexe du présent document contient un résumé de l'étude de faisabilité demandée, établie par M. Glenn O'Neil, consultant en évaluation, Owl RE, Genève (Suisse).

2. Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

¹ Les opinions exprimées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'OMPI ou de ses États membres.

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	2
II.	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET OMPI	2
III.	FAISABILITÉ DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS ET RÉSULTATS VISÉS DANS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA PHASE DE PLANIFICATION DU PROGRAMME DE L'OMPI	4
IV.	ÉLABORATION D'INDICATEURS SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA RÉALISATION DES OMD	7
V.	DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION INDIQUANT LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA RÉALISATION DES OMD À CE JOUR	8
VI.	MESURES PRISES PAR L'OMPI POUR AMÉLIORER SA COMMUNICATION SUR SA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OMD	10
VII.	CONCLUSION	10

I. INTRODUCTION

1. Pour faire suite à la demande formulée par les États membres dans le cadre de la recommandation n° 22 du Plan d'action pour le développement, un rapport sur la contribution de l'OMPI aux Objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies a été présenté à la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) (document CDIP/5/3). Ce rapport a été révisé pour tenir compte de l'incidence réelle des activités de l'Organisation en faveur des OMD et proposer des activités concrètes assorties d'indicateurs mesurables pour faciliter leur réalisation. Le rapport intitulé "Évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement" a donc été examiné aux huitième (document CDIP/8/4) et dixième (document CDIP/10/9) sessions du comité.

2. À sa dixième session, le CDIP a demandé au Secrétariat de présenter, à la prochaine session du comité, un document sur

i) les mesures prises par l'OMPI pour intégrer le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et sa participation au Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) sur les indicateurs des OMD;

ii) la faisabilité de la prise en considération des besoins et résultats visés dans les OMD dans la phase de planification du programme de l'OMPI et l'établissement d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer la contribution à la réalisation des OMD; et

iii) les mesures prises par l'OMPI pour améliorer la manière dont elle rend compte de ses travaux et de sa contribution concernant les OMD sur la page Web consacrée à ce sujet en communiquant des résultats plus crédibles et plus concrets provenant des données contenues dans les différents rapports sur l'exécution du programme et des indicateurs spécifiques aux OMD.

3. Le présent rapport est une étude réalisée par Glenn O'Neil, consultant en évaluation, pour répondre aux points ii) et iii) de la demande précitée.

II. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET OMPI

4. Les Objectifs du Millénaire pour le développement comprennent huit objectifs qui se déclinent en 21 cibles à atteindre d'ici à 2015. Les objectifs et les cibles y relatives portent sur le développement et la réduction de la pauvreté, plus particulièrement dans les pays africains et les PMA, et sont reliés à 60 indicateurs².

5. Afin de suivre les progrès dans la réalisation des OMD, l'IAEG cité plus haut, dont l'action est coordonnée par la Division de statistique de l'ONU, produit des rapports d'étape annuels³ qui s'appuient largement sur les statistiques officielles fournies par les gouvernements nationaux et transmises par les institutions internationales. Comme indiqué dans l'étude précédente (CDIP/10/9), des difficultés ont été rencontrées lors de la collecte de données fiables pour tous les objectifs et donc de l'évaluation des progrès effectués dans la réalisation des objectifs.

² Voir la liste complète des objectifs et des indicateurs à l'adresse <http://www.unmillenniumproject.org/goals/gti.htm>.

³ Nations Unies, *Millennium Development Goals Report 2011* (ONU, New York, 2011).

6. La propriété intellectuelle joue un rôle particulièrement important dans la réalisation des OMD, bien que celui-ci ne soit pas mentionné expressément dans les cibles à atteindre, les objectifs ou les indicateurs relatifs aux OMD, en raison de l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'il ressort des trois documents essentiels suivants :

- i) la Déclaration du Millénaire⁴ adoptée en 2000, qui constitue le fondement des OMD, consacre une partie importante au rôle de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des médicaments essentiels, l'accès à la technologie et le transfert de technologie;
- ii) le rapport de 2005 sur le Projet Objectifs du Millénaire (appelé "rapport Sachs")⁵ mentionne l'équilibre nécessaire entre les forces du marché et l'action publique dans le cadre de l'élaboration des systèmes et politiques de propriété intellectuelle;
- iii) le rapport de l'équipe sur la science, la technologie et l'innovation de 2005⁶ indiquait que les droits de propriété intellectuelle représentaient un aspect essentiel de la coopération technologique et que les dispositions figurant dans des accords de propriété intellectuelle étaient nécessaires pour promouvoir la coopération technologique avec les pays en développement.

7. L'adoption du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en 2007 pouvait être considérée comme une réponse partielle aux OMD. Par conséquent, la question de savoir de quelle manière l'OMPI pourrait ou devrait contribuer à la réalisation des OMD est omniprésente dans les discussions et les projets proposés et mis en œuvre⁷.

8. Sur la base de la recommandation n° 22 du Plan d'action pour le développement, un rapport sur la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD a été demandé (document CDIP/5/3) et révisé pour les huitième (document CDIP/8/4) et dixième (document CDIP/10/9) sessions du CDIP. Aux fins du présent document, les principales conclusions de cette étude réalisée par étapes successives peuvent être ainsi résumées :

- i) le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les améliorations apportées au cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation ont placé les OMD au centre des activités de l'OMPI;
- ii) l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée investie d'un mandat précis, ne peut pas facilement montrer une corrélation entre ses activités et ces OMD de haut niveau;
- iii) de nombreux acteurs contribuent à la réalisation des OMD et il est extrêmement difficile de déterminer la contribution de l'OMPI;
- iv) le rôle des organismes internationaux est de soutenir les processus nationaux visant à réaliser les OMD et l'évaluation de la contribution des organismes au niveau mondial peut donc induire en erreur;

⁴ Voir le document A/RES/55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies :

<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>.

⁵ Sachs, J. (2005), *Investing in Development – A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals*: <http://www.unmillenniumproject.org/documents/MainReportComplete-lowres.pdf>.

⁶ Juma, C. et Yee-Cheong, L. (2005), *Innovation: Applying Knowledge in Development*, Projet Objectifs du Millénaire, équipe sur la science, la technologie et l'innovation.

⁷ Pour de plus amples informations sur le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, voir <http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/>.

- v) un lien de causalité direct ne peut pas être établi entre les activités de l'OMPI et les indicateurs des OMD, il faut accepter que la contribution de l'OMPI à ces besoins et résultats axés sur la science, la technologie, l'innovation et la propriété intellectuelle tienne lieu de contribution de l'OMPI à la réalisation de ces objectifs;
- vi) la Déclaration du Millénaire, le rapport Sachs et le rapport de l'équipe sur la science, la technologie et l'innovation fournissent un cadre pour l'examen du rôle de l'OMPI;
- vii) les liens les plus évidents entre les activités de l'OMPI et les OMD concernent les cibles à atteindre relatives à l'innovation et la technologie qui sont visées dans les objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

III. FAISABILITÉ DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES BESOINS ET RÉSULTATS VISÉS DANS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA PHASE DE PLANIFICATION DU PROGRAMME DE L'OMPI

9. Introduit à l'OMPI en 1998, le cadre de gestion axée sur les résultats est un système de planification et de budgétisation qui relie des programmes et budgets à des résultats escomptés, des indicateurs d'exécution et des objectifs stratégiques adoptés au titre des différents programmes, dans des programmes de travail annuels et des rapports sur l'exécution du programme qui sont établis à partir des données relatives à l'exécution recueillies et présentés chaque année aux États membres.

10. Le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI s'est amélioré au fil du temps, passant d'une liste d'activités à des résultats plus ciblés. Il a gagné en cohérence et il est plus synthétique avec 60 résultats escomptés pour 2012-2013.

11. Comme indiqué plus haut, l'étude précédente a permis de conclure que le moyen le plus crédible d'évaluer la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD consistait à utiliser le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation.

12. L'étude précédente proposait neuf besoins et résultats relatifs à la science, la technologie et l'innovation visés dans les OMD⁸ en vue de corréliser les objectifs stratégiques et les résultats escomptés des cadres de gestion axés sur les résultats (2008-2009 et 2010-2011) avec les OMD (1, 6 et 8) et les cibles à atteindre (document CDIP/10/9) correspondants.

⁸ À savoir : 1) un système de propriété intellectuelle définissant un juste équilibre entre les forces du marché et l'action des pouvoirs publics; 2) un environnement politique amélioré à l'échelle mondiale et une gestion renforcée dans le domaine technologique; 3) une infrastructure améliorée, y compris en matière de communication, jetant les bases de l'innovation technologique; 4) des liens renforcés entre technologie et entreprise; 5) une augmentation de la création de technologies au niveau mondial et des partenariats internationaux dans le domaine des technologies; 6) réduire la proportion de la population qui souffre de la faim (sécurité alimentaire); 7) la prise en considération des besoins particuliers des pays les moins avancés; 8) faire en sorte que les médicaments essentiels soient à la portée de tous dans les pays en développement, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida et réduire l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves; et 9) faire connaître les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et des communications.

13. Bien que favorable à l'idée qu'une évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD devrait s'appuyer sur le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, l'auteur estime que l'introduction de besoins et résultats ou d'indicateurs spécifiques aux OMD reviendrait à ajouter un niveau artificiel au cadre de gestion existant. Cependant, la contribution de l'OMPI peut toujours être évaluée au moyen du lien existant entre les objectifs stratégiques et les résultats escomptés et certaines cibles à atteindre visées dans les OMD, ainsi qu'il est expliqué plus haut.

14. Cela suppose essentiellement de sélectionner les objectifs stratégiques et les résultats escomptés les plus pertinents dans le cadre de gestion axé sur les résultats de l'OMPI et de les mettre en corrélation avec les cibles correspondantes des OMD, puis de calculer dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints à partir des données relatives à l'exécution recueillies. Les neuf besoins et résultats visés dans les OMD qui ont été identifiés dans l'étude précédente étaient corrélés avec six cibles de trois OMD (1, 6 et 8). L'auteur appuie les conclusions de l'étude précédente selon lesquelles la meilleure manière de rendre compte de la contribution de l'OMPI consiste à prendre en considération ces six cibles relevant de trois OMD. Le tableau ci-après indique les corrélations entre les trois OMD et les six cibles, d'une part, et les objectifs stratégiques du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI, d'autre part, avec une indication de la contribution essentielle de l'Organisation.

OMD	Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
Cibles visées dans les OMD	Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Cible 6.B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous
Objectifs stratégiques de l'OMPI correspondants	Objectif I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle Objectif III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement Objectif IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle Objectif VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	Objectif III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement Objectif VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle Objectif VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	Objectif I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle Objectif III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement Objectif IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle Objectif VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle Goal VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux Goal VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes
Contributions essentielles	Analyse et diffusion d'informations sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de politiques publiques pour aborder les questions de sécurité alimentaire; mise au point d'un certain nombre d'instruments directifs, tels	Diffusion d'information sur les questions de politique générale actuelles relatives à la santé publique; analyse de la cartographie des brevets; orientations concernant l'élaboration d'un droit international des brevets qui soit équilibré – y compris les	Aider les PMA à utiliser le système de propriété intellectuelle et à exploiter leurs droits de propriété intellectuelle au moyen d'accords commerciaux; orientations concernant l'élaboration d'un droit international des brevets qui soit équilibré, y compris

OMD	Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
	que les cartographies de brevets sur des technologies relatives aux espèces cultivées; renforcement de la capacité des institutions locales d'utiliser l'information en matière de brevets	produits pharmaceutiques, les transferts de technologie, les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet; coopération et dialogue avec les partenaires internationaux; contribution à l'élaboration de la stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle de l'OMS.	en ce qui concerne l'accès aux médicaments; élaborer l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle; constituer un fonds fiduciaire et d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA

Tableau 1 : Corrélations entre les OMD et les cibles y relatives et les objectifs stratégiques de l'OMPI

15. L'examen du projet de cadre de gestion axée sur les résultats pour 2012-2013 à l'aide de cette méthode montre que 14 résultats escomptés sur un total de 60 résultats escomptés relevant de six objectifs stratégiques sur huit présentent un lien crédible avec les OMD et constituent une contribution à leur réalisation (voir l'appendice I contenant la liste complète des corrélations entre les résultats escomptés pour 2012-2013 et les OMD et cibles correspondants).

16. La présente analyse indique une contribution de l'OMPI concernant principalement trois OMD et six cibles à atteindre. L'Organisation apporte aussi une contribution aux cinq autres OMD, mais dans une moindre mesure. L'OMPI a commencé à rendre compte en détail de sa contribution à la réalisation de tous les OMD sur une page Web consacrée à ce sujet⁹.

IV. ÉLABORATION D'INDICATEURS SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA RÉALISATION DES OMD

17. Comme indiqué dans l'étude précédente, il n'est pas possible d'établir un lien de causalité direct entre les activités de l'OMPI et les cibles et indicateurs des OMD. Cependant, il faut accepter, lorsqu'une contribution manifeste aux OMD peut être apportée, que les progrès réalisés par l'OMPI dans la réalisation des objectifs stratégiques et l'obtention des résultats escomptés tiennent lieu de contribution de l'OMPI aux OMD.

18. Ainsi qu'il a déjà été mentionné, si l'on adopte cette méthode certains des indicateurs spécifiques d'évaluation de la contribution de l'OMPI deviendraient inappropriés ou impossibles à utiliser. De plus, l'Organisation pourrait indiquer lesquels de ses objectifs stratégiques et de ses résultats escomptés ont contribué à la réalisation des OMD et des cibles correspondants, et dans quelle mesure les différents résultats escomptés ont été obtenus.

19. Avec cette méthode, l'OMPI pourrait déterminer chaque année sa contribution aux OMD grâce aux données recueillies et présentées dans le rapport sur l'exécution du programme. L'analyse permettant de déterminer cette contribution serait relativement simple et elle est illustrée ci-dessous avec les rapports sur l'exécution du programme de 2008 à 2011.

⁹ Veuillez consulter la page Web : http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/millennium_goals/.

20. Cette méthode connaît une limite, à savoir que l'évaluation cumulative des progrès réalisés par l'OMPI en vue de l'obtention des résultats escomptés correspondant à une cible visée dans les OMD n'indiquerait pas forcément la contribution totale de l'OMPI au regard de cette cible. Par exemple, deux résultats escomptés ont été identifiés en 2012-2013 comme contribuant à la réalisation de la cible 8.B (répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés) qui englobe le renforcement des partenariats, des programmes, des activités de coopération et des transferts de technologie mis en œuvre avec les PMA (pour de plus amples informations, voir l'appendice I). Cependant, d'autres activités de l'OMPI contribuent certainement à répondre aux besoins des PMA, compte tenu de la prise en considération de ces pays dans les activités de l'OMPI au cours des dernières années. Par ailleurs, le fait que l'OMPI ait pleinement atteint ces deux résultats escomptés ne signifie pas que la contribution de l'Organisation a atteint son niveau maximum. Enfin, même si la contribution de l'OMPI aux fins de la cible 8.5 peut être considérée comme positive et importante au cours d'une période donnée, son incidence sur la réalisation de la cible dépendrait au final de facteurs échappant au contrôle de l'OMPI, comme les choix et les priorités politiques des différents pays.

21. Cette méthode a l'avantage de permettre une évaluation de la contribution de l'OMPI au niveau des résultats et non au niveau des programmes ou des activités. Elle témoigne de la transformation du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI (qui facilite cette analyse) qui s'est à la fois éloigné des activités et rapproché des résultats et qui répond à la demande du CDIP qui souhaitait que l'on s'intéresse à la contribution réelle plutôt que potentielle de l'OMPI¹⁰.

V. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION INDIQUANT LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA RÉALISATION DES OMD À CE JOUR

22. Grâce à la méthode précitée, les données relatives à l'exécution peuvent être calculées tous les deux ans sur la base des rapports sur l'exécution du programme de 2008 à 2011.

23. L'appendice II contient une analyse des résultats escomptés et des données relatives à l'exécution pour 2008-2009 et 2010-2011 qui ont un lien crédible avec les trois OMD indiqués dans le tableau 1 et qui représentent une contribution à leur réalisation. L'étude précédente contenait une analyse similaire mais fondée sur les neuf besoins et résultats visés dans les OMD proposés (document CDIP/10/9). Les principales conclusions de cette analyse sont résumées dans les paragraphes suivants.

24. Le diagramme 1 illustre la réalisation globale, de 2008-2009 à 2010-2011, des résultats escomptés pertinents ayant contribué à la réalisation des cibles visées dans les OMD qui est passée de 50% à 70% de résultats "pleinement atteints". Ce chiffre découle des données des rapports sur l'exécution du programme et du code de couleurs inspiré de la signalisation routière (de "pas atteint" à "pleinement atteint"). Il s'agit d'un résultat positif qui montre que des progrès ont été réalisés au fil du temps s'agissant de la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD et qui correspond aux conclusions de l'étude précédente (document CDIP/10/9).

¹⁰ Voir le Résumé présenté par le président de la cinquième session du CDIP : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_5/cdip_5_ref_summary_revised.pdf.

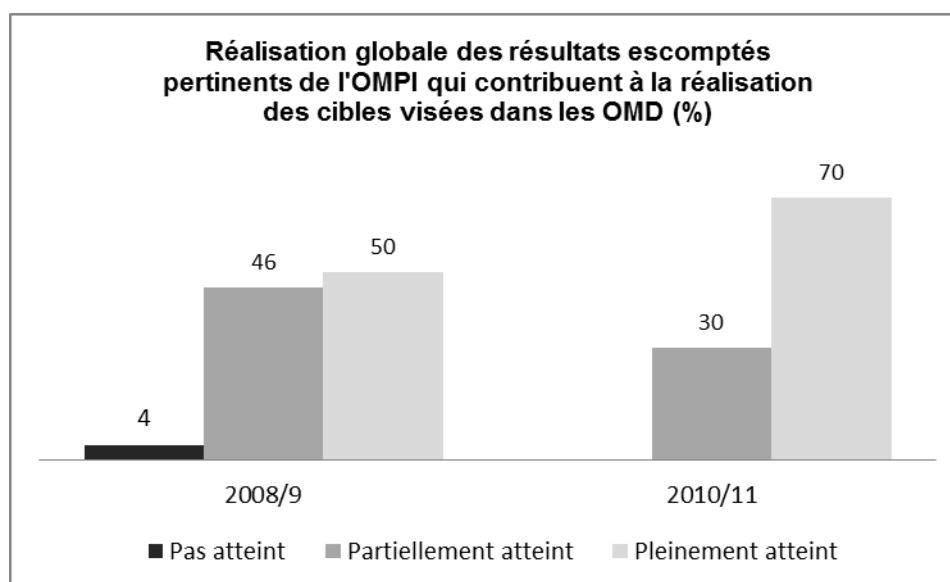


Diagramme 1

25. Le diagramme 2 illustre la réalisation des résultats escomptés pertinents en 2008-2009 et 2010-2011 pour chacune des six cibles visées dans les OMD pour lesquelles la contribution de l'OMPI est la plus importante. D'une manière générale, ces chiffres montrent une amélioration par cible, à l'exception des cibles 6.B (combattre le VIH/sida) et 6.C (combattre le paludisme et d'autres maladies). Cette conclusion s'explique dans une large mesure par les différences existant entre les deux cadres de gestion axée sur les résultats quant à la manière dont ils ventilent et décrivent les résultats escomptés, et ce qui peut être considéré comme une contribution aux cibles visées dans les OMD, plutôt que par une baisse dans les résultats obtenus. Il convient de noter qu'au fur et à mesure du renforcement du cadre de gestion (comme cela a été constaté en 2012.-2013), la comparaison dans le temps gagnera en cohérence.

26. Cette analyse indique que des améliorations importantes ont été constatées en ce qui concerne les résultats escomptés qui contribuent à la réalisation des cibles 1.C (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), 8.B (PMA) et 8.F (avantages des nouvelles technologies). Au niveau des OMD, la plus grande contribution de l'OMPI a trait à la réalisation du huitième OMD (mettre en place un partenariat mondial pour le développement), compte tenu du nombre de résultats escomptés ayant un lien concret avec l'objectif considéré.

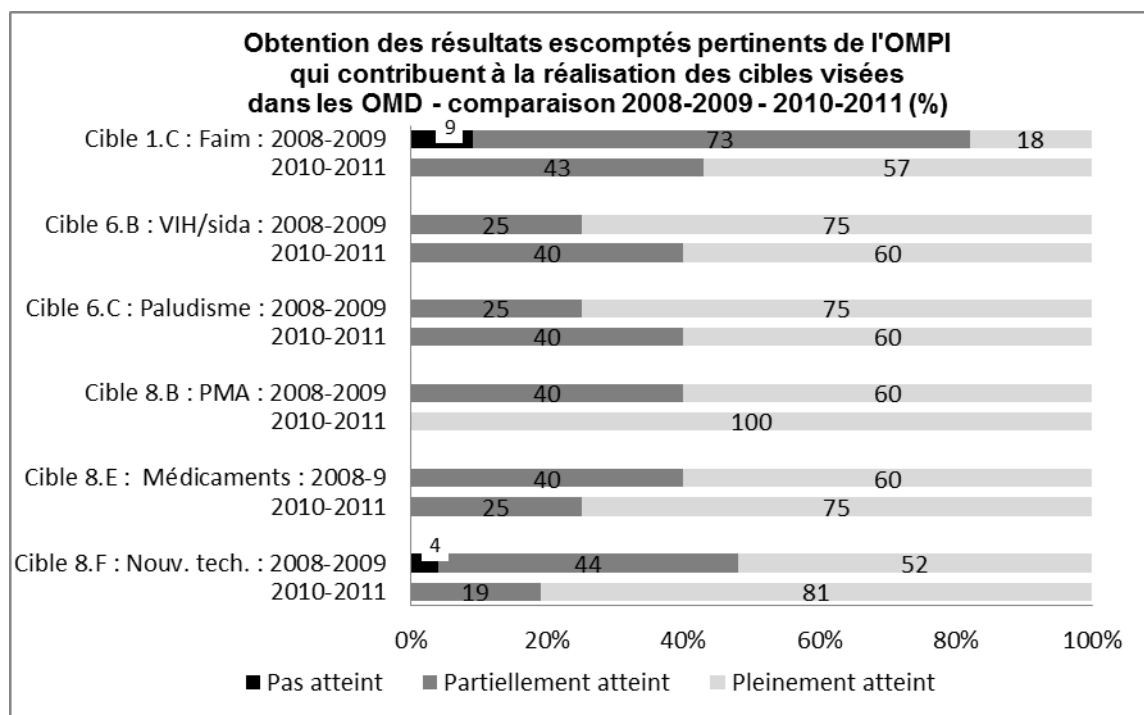


Diagramme 2

27. Avec cette méthode et cette analyse, les conclusions générales pour la période 2008-2011 sont positives, avec une nette amélioration de la contribution de l'OMPI dans le temps. Cette amélioration pourrait aussi traduire une planification et une collecte des données plus efficaces par l'OMPI en ce qui concerne les résultats escomptés considérés. Cela étant, l'analyse indique les secteurs d'activité de l'OMPI les plus pertinents aux fins de la réalisation des OMD ainsi que les zones où des progrès peuvent encore être effectués au cours des prochaines années.

VI. MESURES PRISES PAR L'OMPI POUR AMÉLIORER SA COMMUNICATION SUR SA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OMD

28. Comme indiqué plus haut, l'OMPI a créé une page Web consacrée à ses activités en rapport avec les OMD et à sa contribution à leur réalisation. Pour chacun des huit OMD, elle a publié un texte expliquant lesquelles de ses activités peuvent contribuer à la réalisation de l'OMD en question.

29. L'OMPI doit encore publier sur cette page Web des résultats plus concrets découlant de ces données relatives à l'exécution car elle attendait les recommandations de la présente étude. Si l'OMPI et le CDIP approuvent la méthode et les résultats présentés dans le présent document, certains résultats tirés des données relatives à l'exécution (comme indiqué dans la cinquième section du présent rapport) pourraient être publiés sur la page Web en question.

VII. CONCLUSION

30. Le présent document permet d'examiner la possibilité de prendre en considération les besoins et résultats visés dans les OMD dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI et de conclure que la meilleure méthode consiste à mettre l'accent sur la détermination des résultats escomptés dont il peut être démontré qu'ils contribuent à la réalisation d'un certain nombre de cibles visées dans les OMD.

31. Par conséquent, il n'est pas jugé nécessaire d'introduire une série complémentaire d'indicateurs spécifiques aux OMD dans le cadre de gestion axée sur les résultats mais plutôt d'évaluer la contribution de l'OMPI à l'aide des données d'exécution relatives aux résultats escomptés correspondants aux cibles en question. L'introduction d'indicateurs distincts spécifiques aux OMD n'est pas conseillée pour les différentes raisons exposées dans le présent document.

32. Cette conclusion est fondée sur l'hypothèse que la méthode et l'analyse exposées dans le présent document sont suffisamment fiables pour permettre de répondre à la demande du CDIP concernant des résultats concrets mesurables en rapport avec les OMD. Il y a lieu de noter que les conclusions du présent document sur la faisabilité de l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des OMD et la méthode à employer à cet égard correspondent dans une large mesure à celles de l'étude précédente (document CDIP/10/9).

33. L'OMPI serait encouragée à adopter cette méthode et à procéder à cette évaluation lorsque les données relatives à l'exécution seront disponibles pour 2012-2013. L'OMPI et le CDIP pourront ensuite avoir une vue d'ensemble des grands domaines dans lesquels l'OMPI aura contribué à la réalisation des OMD jusqu'en 2015.

34. Avec la date butoir de 2015 pour les OMD, l'OMPI doit aussi être consciente du fait que les efforts qu'elle déploie pour évaluer sa contribution à la réalisation des OMD ne seront utiles que pour les deux prochaines années. Par conséquent, il serait souhaitable que l'Organisation s'oriente vers une participation à l'établissement des objectifs de développement qui succéderont aux OMD après 2015. L'Organisation a déjà commencé à participer aux instances de discussion compétentes pour définir ces nouveaux objectifs de développement¹¹.

35. Dans la mesure où l'OMPI sera davantage impliquée dans l'élaboration de ces nouveaux objectifs de développement, sa capacité d'évaluer sa contribution à cet égard devrait être meilleure que pour les OMD. Elle pourrait probablement générer des données fiables relatives à l'exécution provenant du cadre de gestion axée sur les résultats, voire d'autres sources comme l'indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index)¹² établi avec sa participation.

[Fin de l'annexe et du document]

¹¹ Notamment l'équipe de Nations Unies sur le Plan d'action des Nations Unies pour le développement après 2015 (United Nations Task Team on the Post 2015 UN Development Agenda) et ses groupes de travail compétents (Équipe d'appui technique sur les objectifs de développement durable (Technical Support Team on Sustainable Development Goals), Groupe de travail sur les partenariats au niveau mondial (Working Group on Global Partnerships) et Groupe de travail chargé de la supervision et des indicateurs (Working Group on Monitoring and Indicators)).

¹² <http://www.globalinnovationindex.org>